



Les femmes dans les parlements de la RFA de 1949 à 2013 – De la marginalité à la normalité ?

Annette Knaut

TRADUCTION **François Danckaert**

DANS **ALLEMAGNE D'AUJOURD'HUI** 2014/1 N° 207 , PAGES 46 À 62

ÉDITIONS **ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE DE L'ALLEMAGNE D'AUJOURD'HUI**

ISSN 0002-5712

ISBN 9782757406915

DOI 10.3917/all.207.0046

Date de mise en ligne : 01/12/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2014-1-page-46?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association pour la connaissance de l'Allemagne d'aujourd'hui.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Les femmes dans les parlements de la RFA de 1949 à 2013 – De la marginalité à la normalité ?

Les femmes dans les parlements de la RFA

Les femmes occupent désormais en moyenne un tiers des sièges des parlements de la République fédérale d'Allemagne, un score relativement bon dans le cadre d'une comparaison à l'international. Rien que dans les États membres de l'Union européenne, leur part dans les Parlements nationaux oscille entre 8,7 % à Malte et 44,7 % en Suède (Inter-Parliamentary Union 2013). Avec une représentation féminine de 36,3 % au *Bundestag* et de 34,6 % en moyenne dans les parlements des *Länder*, l'Allemagne occupe une position médiane¹. Une augmentation sensible de la représentation féminine au *Bundestag*, dans les *Landtage* et les parlements communaux, avoisinant au début les 5 %, est apparue principalement suite à l'introduction de quotas à caractère contraignant dans les partis depuis le début des années 1990. En outre, avec l'arrivée des Verts au *Bundestag*, s'est imposé un parti dont un des principaux objectifs est d'établir l'égalité hommes-femmes. Ces deux facteurs expliquent conjointement la hausse de la part des femmes en RFA qui, depuis les années 1990, n'a pas cessé de se confirmer jusqu'au début du XXI^e siècle.

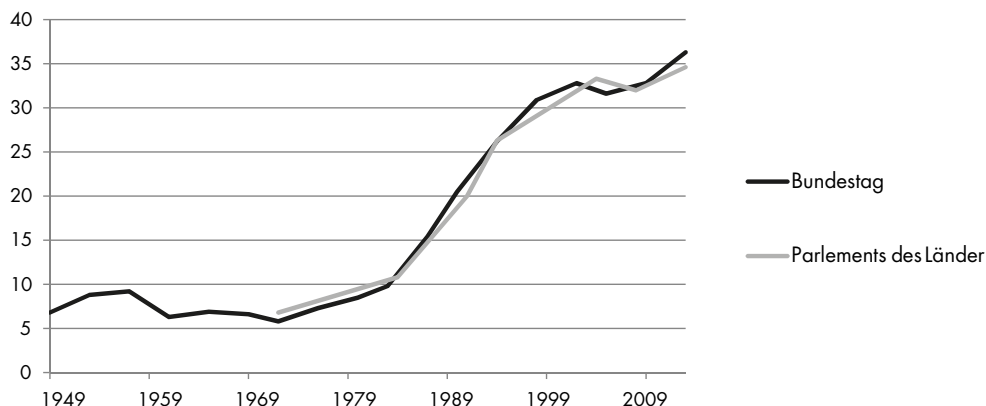
Depuis les années 2000, la part des femmes à l'échelle fédérale et au niveau des *Länder* s'est stabilisée autour d'un tiers (Ill. 1)². Soutenue par un mode de scrutin proportionnel, la convergence entre un système de quotas et une idéologie politique conduit à une représentation féminine relativement importante et durable, comme cela apparaît également au niveau international (Dahlerup 2006 ; Franceschet/Krook/Piscopo 2012 ; Ruedin 2014).

L'évolution presque parallèle de la représentation des femmes au *Bundestag* et dans les parlements des *Länder*, telle qu'elle apparaît dans l'illustration 1, ne rend cependant pas compte des différences importantes entre les *Länder*. La Bavière et le Bade-Wurtemberg sont à la traîne avec la Rhénanie du Nord-Westphalie, tandis que les villes-États de Berlin, Brême et Hambourg s'en sortent bien. Ce n'est qu'au milieu des années 1980 que la part des femmes dans tous les parlements a dépassé

*. Sociologue, *Wissenschaftliche Mitarbeiterin* à l'Institut Frank Loeb, Université de Coblence-Landau.

1. Octobre 2013 (calculs personnels sur la base des sources indiquées).

2. Cela vaut également pour les grandes villes. Dans les communes, la part des femmes baisse avec le nombre d'habitants.

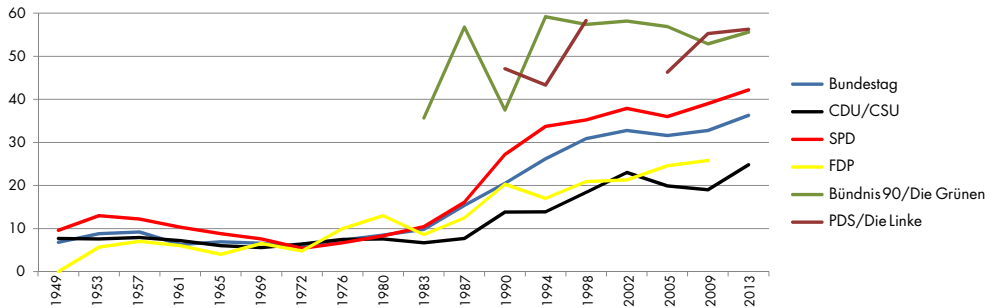


Ill. 1 : La part des femmes (%) au *Bundestag* et dans les *Länder* (1949-2013) (calculs personnels sur la base les sources indiquées)

les 10 %. Après 1990, on avait encore un écart conséquent entre la Bavière avec 15,2 % (suite aux élections de 1990) et Hambourg avec 33,1 % (suite aux élections de 1991). Cette différence entre les villes-États et les autres *Länder* de grande superficie a perduré jusqu'en 2005. La part des femmes était alors de 45,0 % à Brême et de 37,2 % à Hambourg. La Rhénanie de Nord-Westphalie avec 27,8 %, la Bavière avec 26,7 % et le Bade-Wurtemberg avec 22,6 % étaient bons derniers. Depuis 2009, la répartition a un peu évolué : c'est la Rhénanie du Nord-Westphalie qui est en tête avec 41,9 %, mais le Bade-Wurtemberg demeure en retrait avec 18,1 %.

Cette stabilité du pourcentage des femmes en Allemagne a, ces dernières années, (quasiment) fait disparaître le débat sur l'exclusion des femmes en politique. Angela Merkel étant chancelière, la question de la domination masculine en politique a été remplacée par la thèse d'une « féminité hégémonique » (Scholz 2010) : puisque le nombre de femmes occupant des postes de direction augmente, il ne serait plus pertinent de supposer une domination des hommes en économie et en politique. On peut objecter que l'Allemagne, avec un pourcentage de femmes qui en politique tourne autour des 30 % et qui dans le domaine économique est très bas (même en comparaison avec d'autres États de l'Union européenne), est encore très loin de l'objectif de la parité hommes-femmes et que la thèse d'une hégémonie féminine n'est donc guère tenable. Ainsi, la part des femmes dans les conseils de surveillance s'élève à 10,6 % (Hans-Böckler-Stiftung 2009) et dans les conseils d'administration à 3,0 % (Weckes 2009). Pour ce qui est de la politique, on peut remarquer que ce pourcentage féminin s'est certes stabilisé en moyenne au niveau des 30 %, mais qu'il est bien inférieur à ce chiffre dans nombre de *Landtage* et de parlements communaux. Que le pourcentage de femmes au *Bundestag* soit passé de 32,8 % (en 2009) à 36,3 % (en 2013) ne change rien à la situation dans son ensemble. Cette augmentation provient du fait que, pour la première fois, le FDP n'est pas représenté au *Bundestag*, et n'est en aucun cas l'indice d'une tendance générale. La répartition des femmes dans les groupes révèle des écarts très importants. L'illustration 2 montre que la part des femmes à l'intérieur des groupes diverge beaucoup de la part globale des femmes au *Bundestag*. Le FDP et le groupe CDU/CSU sont de ceux qui contribuent à faire baisser la moyenne ; ce sont aussi des partis qui pendant longtemps n'ont pas imposé de quotas et qui encore aujourd'hui n'ont qu'une réglementation « souple ». À cela s'ajoute l'influence

de l'idéologie de ces deux partis : le FDP refuse une promotion explicite des femmes et la CDU/CSU ne s'est défaits de sa conception de la femme comme ménagère et mère de famille qu'au cours des dernières années. Les partis qui ont une tradition de réglementation par quotas contraignants, qui de plus poursuivent explicitement l'objectif d'une parité totale en politique et ont une image postmoderne de la femme, Alliance 90/Les Verts (*Bündnis 90/Die Grünen*) et le PDS, aujourd'hui *Die Linke*, ont depuis un pourcentage de femmes plus élevé que la moyenne, avec parfois plus de 50 %.³ Le SPD se trouve entre les deux, avec un pourcentage de femmes qui la plupart du temps dépasse celui du *Bundestag*.



Ill. 2 : Évolution de la part des femmes (%) dans les groupes parlementaires au *Bundestag* (1949-2013) (calculs personnels sur la base des sources indiquées)

Mais la question se pose surtout de savoir pourquoi ce pourcentage de femmes en RFA stagne depuis environ 10 ans. En dépit de bonnes conditions générales, comme les systèmes de quotas dans tous les partis et le scrutin proportionnel, en dépit d'une sensibilité accrue du monde politique et de la société aux questions de l'égalité entre les sexes, en dépit d'un changement de l'image de la femme à la CDU qui, de conservatrice et chrétienne, est devenue postmoderne (Heidler 2013), la part des femmes n'augmente pas. Faut-il en chercher la cause dans le fait que la politique demeure une « affaire d'hommes » (Hoecker 2007), où les femmes certes sont de plus en plus intégrées, mais sont toujours considérées comme « marginales » (Knaut 2011a) ? Ou faut-il la chercher dans des règles informelles bien plus que dans les textes officiels ? Le fait que les réglementations et les procédés informels constituent des obstacles sur le chemin vers le pouvoir vaut pour les femmes aussi bien dans les entreprises que dans la politique (p. ex. Knaut 2011a ; Fuente /Verge 2012 ; Bjarnegård 2013). Ces règles et procédés informels continuent d'agir subrepticement derrière le discours dominant, selon lequel l'égalité des sexes serait atteinte depuis longtemps, – il n'y aurait qu'à voir à quel point il est courant de voir des femmes dans l'économie et la politique –, et les quelques femmes qui occupent des postes de direction prouveraient qu'une femme peut y arriver si elle le veut.

Pour pouvoir expliquer l'évolution de la part des femmes dans les parlements de la RFA, qui a commencé par une sous-représentation jusque dans les années 1980 pour augmenter ensuite considérablement jusqu'au début du XXI^e siècle et entrer enfin dans une phase de stagnation toujours actuelle, il faut considérer la convergence de toute une série de facteurs. Nous allons dans cet article montrer premièrement qu'il

3. Au sujet des femmes chez les Verts et à *Die Linke*, Cf. respectivement l'article d'Anne-Laure Briatte-Peters et celui de Nadine Willmann dans ce dossier.

faut prendre en compte dans l'analyse non seulement les conditions institutionnelles générales telles qu'elles sont expressément formulées dans les lois et les statuts, mais aussi le discours socioculturel. Cet article se rattache ce faisant à une tradition d'interprétation qualitative, plus précisément aux concepts de « framing » et des « opportunity structures » (Verloo 2007) et à celui d'une « construction discursive de la réalité » (Berger/Luckman 1966 ; Keller 2011). Nous poserons deuxièmement la question de savoir si et dans quelle mesure les conditions sociales générales d'encadrement (« framing ») offrent de nouvelles opportunités structurelles d'engagement politique et troisièmement quels savoirs sont produits dans les discours relatifs aux femmes dans le monde politique et dans la société.

Pour pouvoir déterminer les facteurs qui ont influencé cette évolution, nous allons définir trois phases de la représentation féminine au *Bundestag*, dans les *Landtage* et dans les parlements communaux : celles de la marginalité (1949-1986), de l'altérité (1987-2001) et de la normalité (2002-2013). En ce qui concerne le *Bundestag* et les *Landtage*, il a été possible de faire des relevés de la représentation féminine dans l'ensemble des parlements et en partie dans les groupes parlementaires⁴. Pour les parlements communaux, les chiffres seront donnés à titre d'exemples à partir de publications scientifiques⁵. Le niveau des transformations sociales et celui des institutions formelles joueront un rôle déterminant dans l'analyse de chacune de ces trois phases.

1) La marginalité (1949-1986)

Le scrutin proportionnel personnalisé de la RFA crée des conditions favorables à une entrée au *Bundestag*, pour peu que les femmes réussissent à être bien placées (à obtenir les places « sûres ») sur les listes. La première voix fait entrer au *Bundestag* en majorité des candidats des grands partis CDU, CSU et SPD. Mais elle n'a que de peu de poids pour la composition générale du *Bundestag*. Le scrutin proportionnel est également appliqué dans tous les Länder, soit sous sa forme pure, soit sous la forme du scrutin proportionnel personnalisé (Rhénanie du Nord-Westphalie et Schleswig-Holstein) (*Landtagswahlrecht* 2013). Au contraire des scrutins majoritaires, les scrutins proportionnels sont considérés comme favorables à une représentation des femmes plus élevée dans les parlements. De nombreuses études relèvent une forte corrélation entre scrutins proportionnels et représentation féminine (Ruedin 2013 : 3).

Conditions générales formelles

Le fait que la forme générale du scrutin ne soit, à côté de l'idéologie des partis, des réglementations par quotas et des facteurs culturels, qu'un facteur parmi d'autres et qu'il puisse, dans des contextes particuliers, ne jouer aucun rôle, apparaît clairement dans les premières décennies de la RFA, marquées par une forte invisibilité des femmes aux postes officiels. Aussi bien au *Bundestag* que dans les *Landtage*, la part des femmes ne dépasse pas les 10 % jusque dans les années 1980. Jusqu'au milieu des années 1960, elle reste insignifiante. En Bavière, on a 3,4 % de femmes au *Landtag* en 1950 et 2,9 % en 1952, et c'est seulement en 1970 qu'on dépasse les 5 % avec un taux de 7,8 %. On peut constater des chiffres tout aussi bas dans le

4. L'accessibilité de ces données s'est révélée très variable. Au *Bundestag*, les chiffres de la participation féminine figurent dans les registres de données. Dans les *Landtage*, la gestion de la documentation varie beaucoup. Dans quelques rares cas (le parlement bavarois par exemple), la répartition des sièges entre les sexes peut être établie à partir des registres ou d'Internet. En général, il faut écrire aux parlements et utiliser les données (pas toujours complètes) qu'ils communiquent.

5. Comme pour les *Landtage*, il n'existe pas d'institution qui centralise ces données.

Bade-Wurtemberg (1952 : 5 % ; 1968 : 0,8 % ; 1972 : 3,3 ; 1988 : 8,8 % et 1992 : 11 %) et en Rhénanie-Palatinat (1951 : 6 % ; 1959 : 4 % ; 1971 : 7 % ; 1979 : 10 %). Hambourg fait exception : la représentation féminine y est depuis le début supérieure à 10 % et atteint un premier sommet dès 1961 avec 17,5 %. La formule de l'article 3 alinéa 2 de la Loi fondamentale, « les hommes et les femmes sont égaux en droits », avait certes entraîné une série de modifications légales, entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1958 avec la Loi sur l'égalité des droits de l'homme et de la femme dans le domaine du droit civil. Cela avait amélioré la situation de la femme, qui pouvait gérer seule le patrimoine qu'elle amenait dans le couple et conserver son nom de jeune fille en plus de son nom marital, et cela avait limité les prérogatives paternelles dans l'éducation des enfants. Néanmoins, ce n'est qu'en 1977 qu'on accorda aux femmes le droit d'exercer un métier librement et sans l'accord de leur mari. C'est aussi seulement depuis 1977 que les époux peuvent choisir de porter comme nom de famille le nom de la femme (et c'est seulement depuis 1994 qu'il est possible à chacun de conserver son nom de naissance). Une politique d'égalité ne faisait pas partie des objectifs de la RFA à ses débuts. Il faut plutôt parler d'un retour à la situation antérieure et donc d'une « normalisation des rôles genrés » après les deux Guerres mondiales pendant lesquelles de nombreuses familles avaient dû s'en sortir sans le père et sans l'époux. On attendait des femmes qu'elles retournent dans les familles, « le lieu véritable de la vocation des femmes », ce qui impliquait, outre l'exigence de tenir son ménage et celle de s'occuper des enfants, « d'étranges modes et conventions (jupon gonflant et chaussures à talon) » (Gerhard 2008 : 3). On n'envisageait pas qu'elles puissent opter pour « le métier et la vocation de femme politique ».

Le rôle que la RFA attribuait publiquement à la femme dans les premières décennies de son histoire est visible au pourcentage de la représentation des femmes dans les groupes parlementaires (Ill. 3). Pour la première fois, il passe au FDP au-dessus des 10 % en 1976. Au SPD, la part des femmes avait déjà été supérieure à 10 % à la fin des années 1950 et au début des années 1960, mais elle avait ensuite à nouveau fortement baissé au cours des années 1970, avant de franchir cette barre en 1983. Avec les Verts arrive en 1983 pour la première fois au parlement un groupe parlementaire avec une forte présence féminine, ce qui va modifier le parlement dans son ensemble.

Législature	CDU/CSU	SPD	FDP	Les Verts	Bundestag
1949	7,7	9,6	0,0		6,8
1953	7,6	13,0	5,7		8,8
1957	7,9	12,2	7,0		9,2
1961	7,2	10,3	6,0		6,3
1965	6,0	8,8	4,0		6,9
1969	5,6	7,6	6,5		6,6
1972	6,4	5,4	4,8		5,8
1976	7,5	6,7	10,0		7,3
1980	7,6	8,3	13,0		8,5
1983	6,7	10,4	8,6	35,7	9,8

Ill. 3 : La part des femmes (%) au Bundestag selon les groupes parlementaires de 1949 à 1983 (calculs personnels sur la base des sources indiquées)

Facteurs sociaux et culturels

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la profession politique n'était pas prévue pour les femmes dans les premières années de la RFA. Les revendications du « premier mouvement féministe » de la fin du XIX^e siècle sur le droit à l'éducation, au travail, à l'égalité des chances, qui avaient été formulées pour la première fois en Allemagne par « L'Association générale allemande des femmes » (*Allgemeiner Deutscher Frauenverein*) fondée en 1865 (Nave-Herz 1997 : 11f.), n'ont trouvé aucune place dans le débat public des années 1950 et 1960. Certes, en Allemagne de l'Ouest, des associations de femmes ont essayé de renouer avec l'époque qui avait précédé le national-socialisme en fondant en 1949 le « Cercle allemand des Femmes » (*Deutscher Frauring*), une fédération destinée à rassembler les différentes organisations et à influencer sur les partis représentés au *Bundestag*. Les associations avaient en particulier pour but d'améliorer la situation des femmes qui avaient dû fournir un énorme effort au cours de la Seconde Guerre mondiale et de la reconstruction. La « *Trümmerfrau* » (littéralement : femme des décombres), qui reconstruit la ville et la communauté, qui organise la famille et assure sa cohésion, devint le symbole de la jeune RFA. Des thèmes comme la conciliation entre le travail et la vie de famille ou la participation des femmes à la vie politique étaient peu abordés (Nave-Herz 1997 : 37). Ce qui dominait dans le discours général, c'était le désir de reconstruire l'ordre ancien qui devait panser les blessures infligées par la guerre (Gerhard 2008 : 3).

Jusque dans les années 1960, l'image de la femme en RFA était celle de la mère, éducatrice, épouse et mère attentionnée, qui bâtit pour son mari et ses enfants un joli nid douillet. Mais cet ordre rétabli entre les sexes fut bientôt ébranlé par le deuxième mouvement féministe, dans un contexte général de profondes mutations des nations industrielles. Causée par le sentiment d'une stagnation politique dans la grande coalition formée par le SPD et la CDU / CSU, s'est formée en 1967 une « opposition extra-parlementaire » (*Außerparlamentarische Opposition, APO*), qui prit en 1968 la forme de l'Union Étudiante Socialiste Allemande (*Sozialistischer Deutscher Studentenbund, SDS*), un mouvement étudiant à partir duquel se constitua le mouvement féministe. C'est l'insatisfaction éprouvée par les femmes membres du SDS qui fut à l'origine de ce mouvement. « En effet, les étudiantes remarquèrent soudain que leurs condisciples masculins revendiquaient certes en public des modèles antiautoritaires, mais en privé – et donc avec les étudiantes, leurs femmes ou leurs compagnes – avaient des comportements bien autoritaires. Les groupements étudiants leur apparurent comme le reflet des structures de la société dans son ensemble. Ainsi, les étudiants de sexe masculin participaient à des manifestations, à des conférences, débattaient entre eux, concevaient des tracts etc., mais imposaient aux femmes des tâches d'exécution : elles avaient le droit de taper les tracts à la machine, de faire du café et de s'occuper des enfants lors des manifestations publiques » (Nave-Herz 1997 : 39). On considère que la tomate lancée par Sigrid Rieger, qui voulait ainsi se défendre symboliquement contre l'habitus patriarcal des représentants du SDS, fut l'événement fondateur du mouvement féministe (Nave-Herz 1997 : 40 ; Geissel 2013 : 102). Son but dans les années 70 fut essentiellement l'émancipation des conditions existantes, « la libération de la dépendance personnelle, l'autonomie individuelle à tous les points de vue, privé comme politique. » (Gerhard 2008 : 5) La lutte pour l'amendement de droits formels et de structures politiques institutionnalisées n'était cependant pas à l'ordre du jour, ce qui s'expliquait en partie par les expériences vécues par le mouvement

étudiant. Beaucoup de femmes souhaitaient changer le monde en dehors des institutions établies plutôt qu'elles ne croyaient pouvoir changer ces institutions elles-mêmes. Cela explique que malgré les évolutions et malgré leur participation politique aux mouvements sociaux, les femmes ne furent pas plus nombreuses dans les parlements et que la représentation féminine demeura sous la barre des 10 %. D'autres pourtant plaidèrent pour une « marche à travers les institutions », la tentative d'être politiquement actives dans les partis et les parlements. Le parti des Verts fondé en 1981 devint pour les femmes du mouvement féministe une patrie politique et institutionnelle (Lösche 1994: 148f. ; Nave-Herz 1997 : 50).

Globalement, on peut constater une politisation des femmes au cours des années 1970. Leur intérêt pour la politique augmenta, leur engagement politique fut de plus en plus considéré positivement, ce qui entraîna l'augmentation du nombre d'adhérentes dans les partis. Si, en 1962, seulement 17 % des femmes disaient s'intéresser à la politique, elles étaient déjà 36 % en 1978 (chez les hommes entre 46 et 60 % ; Hoecker 2008 : 12). Cette politisation des femmes ne fut pas sans conséquence sur les institutions établies, même si la part des femmes dans les parlements resta encore limitée jusque vers le milieu et la fin des années 1980. Ce sont des livres qui accélérèrent cette évolution. Celui d'Alice Schwarzer en particulier, « La petite différence et ses grandes conséquences » (1975), eut une influence sur le discours public en RFA. « Emma », le magazine fondé en 1977 par Alice Schwarzer, devint le porte-parole officiel du mouvement féministe et influença les débats autour du sexe plus qu'aucun autre média (Flicker 2008 : 134). Les savoirs relatifs aux rapports sociaux de sexe évoluèrent, ce qui se fit sentir dans les amendements de la loi sur l'égalité cités plus haut et dans les programmes des partis. Ici aussi, les Verts ouvrirent la voie en faisant dès le début du rôle de la femme un enjeu de leur combat politique, tout comme en reconnaissant des façons de vivre plurielles et en tentant de les promouvoir. Les femmes revendiquèrent alors avec assurance « la moitié du pouvoir » (Nave-Herz 1997 : 56). À l'inverse, elles rejetaient l'image traditionnelle de la femme et de la famille (Heidler 2013 : 37).

La part des femmes dans les parlements nationaux augmenta partout dans le monde. En Scandinavie tout particulièrement, la convergence de plusieurs facteurs structurels semble avoir permis aux parlements du Danemark, de la Suède, de la Finlande, de la Norvège et de l'Islande d'avoir, depuis des décennies, les pourcentages de femmes les plus hauts (Interparliamentary Union 2013). Dans les années 1980, un mouvement féministe radical dans les pays scandinaves rejoignit le combat d'organisations faisant du lobbying en faveur des droits des femmes. Celles-ci coopérèrent en outre avec un grand nombre de femmes politiques qui poursuivaient des objectifs féministes au-delà des divisions entre partis (Dahlerup 2013 : 156). En Allemagne, l'entrée des Verts dans les parlements entraîna l'arrivée, pour la première fois, de toute une série de femmes qui s'engagèrent pour défendre les intérêts du mouvement féministe. Néanmoins, la loi anti-discrimination ne trouva pas de majorité au *Bundestag* et échoua ainsi lors de sa première proposition en 1986 (Gerhard 2008 : 7). Les Verts contribuèrent également à faire grimper le chiffre des femmes dans les parlements, de sorte qu'en 1983, pour la première fois, la part des femmes au *Bundestag* effleura avec 9,8 % la barre des 10 % (Ill. 4).

Enfin, ce ne fut pas le moindre des succès du mouvement féministe que de voir des femmes remporter les postes officiels les plus hauts dans un certain nombre d'États. En

1980, l'Islandaise Vigdís Finnbogadóttir devint la première présidente au monde élue par voie démocratique (Stykárdsdóttir 2013 : 131). En Allemagne, il fallut attendre 1990 pour que Sabine Bergmann-Pohl devienne à la suite de la première élection libre à la Chambre du Peuple la première femme (et le dernier) chef de l'État en RDA.

Dans de nombreux pays, c'est par l'établissement de chargées aux affaires des femmes et à la parité que celle-ci s'institutionnalisa progressivement. En Allemagne, des structures veillant à la parité furent instaurées dans les années 1980 dans les communes, les villes, les ministères, les universités et d'autres institutions publiques. Leur tâche était de travailler à des mesures politiques visant à établir la parité et de promouvoir celle-ci. Elles servaient en même temps de lieu de doléances (Nave-Herz 1997 : 57). Avec la création de chaires pour la recherche sur les femmes et les rapports sociaux de sexe, le mouvement féministe put s'établir à l'université aux USA et en Europe et créer une discipline à part entière (Hark 2005). Rien ne semblait plus pouvoir entraver l'augmentation progressive et constante de la part des femmes dans la vie publique. L'*incrementalist discourse* (la théorie de la croissance lente et progressive), qui trouve un large consensus en Scandinavie, supposait que la parité parfaite entre les hommes et les femmes n'était plus qu'une question de temps (Freidenvall 2013 ; Dahlerup 2013 ; Stykárdsdóttir 2013).

2) l'altérité (1987-2001) : un essor sous le signe de l'égalité des sexes.

Le chemin vers une égalité plus nette entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie publique comme privée se révéla par la suite bien long en RFA. Vingt ans allaient encore être nécessaires pour que les partis conservateurs modernisent leur image de la femme (Heidler 2013)⁶.

Les facteurs formels et institutionnels

On peut considérer que l'adoption des quotas à caractère contraignant chez les Verts et le parti à la gauche du SPD (PDS, puis *Linspartei*, puis *Die Linke*) ont été un facteur décisif de l'augmentation considérable de la part des femmes dans les parlements à partir de la fin des années 1990 (Ill. 4). Cela permit par ailleurs d'engager la discussion au sujet de la promotion féminine dans les partis de sorte que les autres partis adoptèrent à leur tour des réglementations par quotas à caractère plus ou moins contraignant. Le Statut des femmes, en vigueur chez les Verts depuis 1986, fut maintenu lors de leur union avec le groupement Alliance 90 issu du mouvement citoyen d'Allemagne de l'Est. Ce statut impose entre autres un quota de femmes de 50 % pour toutes les commissions et tous les organes du parti. La réglementation d'Alliance 90/ Les Verts est donc la plus exigeante et a conduit à ce que des femmes soient toujours présentes (en même temps que les hommes) à la tête du parti et dans les groupes parlementaires⁷. Le PDS lui aussi a introduit dans les statuts de 1990 un quota obligatoire de 50 %, repris ensuite par *Die Linke*, toutefois sans le principe de l'attribution alternée des places et sans l'obligation d'avoir une femme en première position. De plus, ces statuts autorisent une dérogation à la réglementation pour les sections locales et les sections d'arrondissements (*Kreis- und Ortsverbände*) lorsque leur part de femmes est inférieure à un quart. Le SPD emboîta le pas aux Verts en 1988 avec

6. Au sujet des femmes à la CDU, cf. l'article de Catherine Teissier dans ce dossier.

7. Alliance 90/Les Verts observe le principe de la direction bicéphale : à tous les postes importants sont nommées deux personnes, dont, chaque fois, au moins une femme.

des quotas imposant la règle des 40/40, c.à.d. que les quatre premières places des listes de candidats doivent être occupées alternativement par des hommes et par des femmes. On ne précise pas qui doit occuper la première place. Dix ans après les Verts, c'est au tour de la CDU d'introduire un quorum avec une part de femmes d'au moins un tiers pour les différents postes et mandats du parti. Il ne s'agit là cependant que d'une simple recommandation, c.à.d. d'un modèle de quotas « souple ». Les tentatives de l'Union des femmes, le réseau des femmes de la CDU, visant à transformer la recommandation en obligation ont échoué. Dans les statuts de la CSU, le parti bavarois frère de la CDU, on trouvait jusqu'en 2010 cette formule lapidaire : « Dans toutes les élections, il faut prendre les femmes en considération » (CSU 2008 : 35). En 2010, un quota de 40 % fut introduit au bureau du parti et dans les bureaux des districts (*Bezirksvorstände*). Le but était de permettre aux femmes d'occuper au moins des postes de direction. Toutefois, il est à craindre que cela n'aura aucun effet positif si les quotas ne sont pas introduits également au niveau communal, car la relève de femmes susceptibles d'occuper des postes de direction doit d'abord être préparée. Le FDP n'a à ce jour introduit aucun quota⁸. Selon lui, la parité doit advenir sans contrainte. La part des femmes dans le groupe FDP s'élève pourtant depuis la fin des années 1980 à 17 %, voire à un peu plus de 20 %, ce qui s'explique par la structure modeste et relativement flexible de ce parti où les femmes trouvent facilement l'occasion de devenir candidates (Ill. 4).

Législature	CDU/CSU	SPD	FDP	Les Verts	PDS/Die Linke	Bundestag
1987	7,7	16,1	12,5	56,8		15,4
1990	13,8	27,2	20,3	37,5	47,1	20,5
1994	13,9	33,7	17,0	59,2	43,3	26,2
1998	18,4	35,2	20,9	57,4	58,3	30,9

Ill. 4 : La part des femmes au Bundestag (%) en fonction des groupes de 1987 à 1998 (calculs personnels sur la base des sources indiquées)

L'instauration de quotas, en particulier chez les Verts, a entraîné la stabilisation de la part des femmes dans les parlements autour de 30 %, ce qui se traduit par une évolution similaire dans les grandes villes (Ill. 5).

Année	Part des femmes dans les parlements des grandes villes en RFA	Part des élues des Verts parmi les femmes dans les parlements des grandes villes en RFA
1980	14,8	
1986	19,4	7,7
1991	27,4	7,9
1996	32,3	11,6
2002	33,7	8,7
2008	33,4	11,6

Ill. 5 : La part des femmes (%) dans les parlements des grandes villes d'Allemagne de l'Ouest. Sources : Holtkamp/Wiechmann/Pfetzling (2010 : 8) ; Holtkamp/Wiechmann/Schmittke (2009 : 17)

8. C'est seulement en 2011, au congrès du FDP de Rostock, qu'une motion proposant l'introduction de quotas a été faite et rejetée à 80 % (Denkler 2011).

Il faut souligner enfin que si les quotas doivent être considérés comme des indicateurs importants de la représentation des femmes, il existe cependant des pays qui, sans quotas, grâce aux évolutions culturelles et à un fort mouvement féministe, ont atteint une participation féminine élevée et stable. Ainsi, la Finlande et le Danemark, deux pays qui dès 1997 avaient plus de 30 % de femmes dans leurs parlements nationaux, n'ont jamais eu recours au système des quotas (Dahlerup 2013 : 146).

Les facteurs sociaux et culturels

La dernière décennie du XX^e siècle a certes vu apparaître de nouvelles opportunités structurelles pour les femmes, et pourtant cette période reste marquée par la prédominance de styles de vie masculins et par des inégalités. Même chez les Verts, qui s'étaient distingués, au début de leur présence au *Bundestag*, par des formes alternatives en matière de rôles et de styles de communication, on a pu observer, au plus tard en 1998, lors de leur accession au gouvernement, qu'ils s'étaient adaptés au style parlementaire « normal ». Exit les députées que l'on voyait tricoter ou allaiter, adieu les pulls et les chaussettes de laine tricotés main (Geissel 2013 : 201). À mesure qu'ils se professionnalisaient, les Verts firent également clairement apparaître une façon de travailler au moins en partie inspirée du modèle masculin : les réunions du soir, les rencontres informelles entre hommes, le contournement du pouvoir formel par le pouvoir des hommes. Ainsi, pendant longtemps, Joschka Fischer fut considéré comme le « véritable » président des Verts, aux dépens des présidents élus.

Cette période d'augmentation progressive du nombre des femmes dans les parlements allemands est également marquée par le tournant historique de 1989-1990. Au lendemain de la réunification, les féministes de l'Ouest et de l'Est ont tenté de se rapprocher. Mais leurs socialisations se révélèrent trop différentes et leurs visions du monde trop divergentes, de sorte que ce fut la fin du mouvement féministe, et qu'un rejet catégorique du féminisme se remit à dominer certains discours (Gerhard 2008 : 7f.). Voici le résumé qu'en donne Ute Gerhard : le tournant de 1989-1990 a « modifié profondément les discours et les priorités politiques. Dans les « transactions en amont de l'unification », décrite par des observatrices allemandes et étrangères comme une mise en scène sans précédent du patriarcat ouest-allemand, ni les intérêts ni les initiatives féministes, de l'Ouest comme de l'Est, ne furent pris en compte, et les organisations de femmes déjà établies furent écartées de tout pouvoir décisionnel. Dans un contexte de dépendance globale accrue vis-à-vis des dirigeants économiques et de leurs intérêts, il n'y avait plus personne pour défendre la cause de la politique des femmes et de l'égalité. » (Gerhard 2008 : 7)

3) La normalité (2002-2013) : une stagnation indice de crise ?

Les facteurs formels et institutionnels

Le système des quotas continue à être considéré comme le moyen le plus sûr pour faire augmenter le chiffre de la représentation féminine, y compris dans cette décennie de stagnation. Son existence dans les partis n'est plus un objet de débat. Les quotas sont une évidence chez les Verts, à *Die Linke* et au SPD. Même à la CSU (cf. plus haut), leur introduction fut le résultat de discussions internes visant à moderniser le parti. Les quotas sont devenus chose normale en Europe. Rares sont les pays qui ne pratiquent aucune forme de quotas. Parmi eux se trouvent la Finlande, dont la part des femmes atteint les 42 %, et le Danemark, avec 37,4 %. Ils possèdent tous deux

un système électoral proportionnel, qui est considéré comme favorable aux femmes. Dans trois autres pays sans quotas (le Liechtenstein, l'Estonie, la Bulgarie), la part des femmes tourne autour de 20-25 %, également dans le contexte d'un système électoral proportionnel, et les deux derniers pays sans quotas (Chypre et l'Irlande) ont, avec respectivement 14,6 % et 13,3 %, une part de femmes très basse et occupent la 5^e et 6^e plus mauvaise place sur les 30 pays, avec un système proportionnel à Chypre et un scrutin à vote unique transférable en Irlande. On voit ici encore une fois bien clairement qu'un système électoral proportionnel même combiné à une réglementation par quotas ne conduit pas nécessairement à un fort pourcentage de femmes : les facteurs culturels dans la société comme au sein du système politique jouent un rôle décisif. Une comparaison internationale permet également d'établir que des quotas fixés par la loi, ancrés dans la constitution ou dans le système électoral, ne favorisent pas plus la représentation féminine que les quotas que les partis se donnent à eux-mêmes (Parlement européen 2008 : 11f).

L'exemple de la RFA montre que les réglementations par quotas, maintenant bien établies, ne suffisent pas à faire augmenter davantage la part des femmes en politique, et que l'objectif des 50 % de femmes dans les parlements est encore loin d'être atteint. Seuls les deux partis qui imposent une réglementation stricte atteignent et franchissent même les 50 % (Ill. 6).

Législature	CDU/CSU	SPD	FDP	Les Verts	PDS/Die Linke	Bundestag
2002	23,0	37,9	21,3	58,2	100,0 (2 dép.)	32,8
2005	19,9	36,0	24,6	56,9	48,1	31,6
2009	20,1	38,4	24,7	54,4	52,6	32,8
2013	24,8	42,2		55,6	56,3	36,3

Ill. 6 : La part des femmes (%) au Bundestag selon les groupes parlementaires en 2002-2013 (calculs personnels sur la base des sources indiquées)

Facteurs sociaux et culturels

L'exemple des femmes dans les parlements communaux montre assez clairement le rôle que jouent les mutations qui touchent l'ensemble de la société en lien avec la modernisation. Les tendances générales que sont l'individualisation, la flexibilité grandissante et la modification des rôles sexués sont plus marquées dans les villes que dans les communes. On observe bien l'écart entre ville et campagne quand on relie la représentation des femmes à la taille des villes (Ill. 7).

Nombre d'habitants	SPD	CDU/CSU	Les Verts	FDP	PDS	Freie Wählergruppen
Plus de 100 000	37,8	28,1	48,2	24,6	35,7	24,9
5 000 – 100 000	31,5	24,6	43,2	17,6	36,9	24,6
20 000 – 50 000	30,3	20,7	39	16,8	38,5	18,9
10 000 – 20 000	26,2	19,1	35,2	17,5	32,9	17,7

Ill. 7 : Les femmes dans les parlements communaux en 2007 (%). Source : Statistisches Jahrbuch deutscher Gemeinden 2007

Ce contraste ville-campagne est encore plus net lorsqu'on s'intéresse aux petites communes, comme le montre l'exemple de la Rhénanie-Palatinat (Ill. 8). C'est surtout dans les petites communes en effet que les barrières empêchant les femmes de s'engager activement dans la vie politique semblent être importantes. Il est possible qu'à ce niveau, le style politique inspiré directement du style de vie masculin joue un rôle plus important encore, puisqu'on y fait de la politique après avoir terminé sa journée de travail, un peu comme un hobby, et qu'on est simplement défrayé pour son engagement dans les conseils municipaux. Les femmes dans les villes les plus petites ou dans les villages accordent en outre plus souvent une grande importance à la famille. Des familles avec plusieurs enfants dont « c'est à la mère » de s'occuper sont bien plus courantes que dans les villes où l'on trouve de nombreux couples sans enfants, des personnes vivant seules ou des parents avec un seul enfant. Une image de la famille plus traditionnelle explique donc aussi que les femmes soient absentes de la vie politique (municipale) en dépit des quotas (Häussermann 2012).

Nombre d'habitants	Part des femmes
Moins de 1 000	15,1
1 000 – 5 000	18,2
5 000 – 10 000	19,8
10 000 – 20 000	18,0
20 000 – 40 000	21,2
40 000 et plus	27,0

Ill. 8 : La part des femmes (%) dans les communes de Rhénanie-Palatinat (élections du 13 juin 2004).
Présentation d'après Storm (2009 : 27)

La politique est organisée d'après le mode de vie masculin : ce constat peut également être fait pour la période actuelle. Ce sont avant tout les règles et les procédés informels dans le fonctionnement interne des partis qui favorisent les hommes. Les horaires et la durée des réunions, l'influence de réseaux et de « clans » à domination masculine constituent autant d'obstacles même pour les femmes désireuses de s'engager dans la vie politique. On peut ajouter à cela les règles et les styles d'expression ainsi que les modes de communication masculins, qui dissuadent les femmes, les jeunes en particulier, de prendre des fonctions. La carrière politique standard étant considérée en Allemagne comme un long et laborieux parcours (le fameux « *Ochsentour* »⁹), un changement dans les structures informelles dominées et entretenues par les hommes est une condition essentielle pour que la participation des femmes dans les partis augmente. Le jour où les femmes trouveront dans les partis au niveau communal un cadre qui ne s'oppose pas frontalement à leur monde et à leurs modes communicationnels, on pourra espérer voir à nouveau leur nombre augmenter (Knaut 2011a ; Geissel 2013).

Des opportunités structurelles insuffisantes, des règles informelles qui excluent les femmes : tout cela est accompagné dans le débat public par un discours qui tantôt

9. Le concept d'« *Ochsentour* » désigne le fait que, pour obtenir un mandat au *Bundestag* ou dans les *Landtage*, il faut d'abord beaucoup s'investir dans le parti et exercer ensuite des fonctions en son sein. Seul celui qui s'est engagé bénévolement pendant des années et qui a ainsi fait ses preuves a des chances d'obtenir une place sur les listes électorales.

modifie, tantôt renforce l'ancien ordre entre les sexes. Ces derniers temps par exemple, des femmes politiques enceintes ont attiré sur elles l'attention des médias et en tout premier lieu la ministre de la famille, Kristina Schröder (CDU). Cette dernière et la secrétaire générale du SPD, Andrea Nahles, ont voulu faire de leur grossesse quelque chose de très normal, et n'ont interrompu leur travail que brièvement pour mettre leur enfant au monde. Toutefois, entre-temps, Kristina Schröder a fait savoir qu'elle renonçait à prendre de nouveau la tête d'un ministère car elle souhaitait pouvoir s'occuper davantage de sa fille, ce qui déclencha la hargne des médias. Il fut question du « Départ d'une ministre débordée » (*Die Welt*, 23.09.2013) ou d'une « Plutôt mère que ministre » (*Focus*, 25.09.2013). Le *Spiegel* du 07.10.2013 titra sur « Les souffrances d'une mère qui travaille ». On parla de cette mère qui retournait (enfin) à la maison s'occuper de son mari, de ses enfants et de ses fourneaux, mais personne n'évoqua le fait qu'elle conservait son mandat au *Bundestag* et qu'elle avait même emporté un mandat direct dans sa circonscription à Wiesbaden.

Bien que l'image classique de la femme politique qui n'évoque pas sa vie de mère, voire qui cache ses enfants plutôt qu'elle ne les montre (Knaut 2011a), soit en train de se modifier, l'évocation d'une Kristina Schröder qui « bat en retraite » montre finalement que la maternité n'est pas une chose qui va de soi en politique, même si la mère et épouse attentionnée ne sont plus considérées comme un idéal. En même temps, on considère la « mauvaise mère » (« *Rabenmutter* »), qui fait carrière et confie ses enfants « à l'extérieur » pendant la journée, tout comme la « femme carriériste » (*Karrierefrau*), comme des non-femmes. Il est clairement apparu lors de la discussion à propos de « l'allocation éducation » (vulg. « la prime aux fourneaux »), qui offre d'aider financièrement les parents qui s'occupent de leurs enfants à la maison au lieu de les confier à un jardin d'enfant, que la « *Rabenmutter* » n'a toujours pas disparu du discours public sur le rôle de la femme (Vinken 2011 : 39f.).

4) L'équité entre les sexes, un objectif encore loin d'être atteint ?

La question est maintenant de savoir comment la situation va évoluer et ce qu'il faut penser de la stagnation. Le niveau obtenu de présence des femmes en politique doit-il être considéré comme normal et satisfaisant ou la stagnation doit-elle être interprétée au contraire comme un signal d'alarme témoignant du renforcement de la « masculinité hégémonique » ? Reprenons les chiffres et en particulier le pourcentage de femmes dans les *Landtage* en 2013 (Ill. 9). On s'aperçoit tout d'abord qu'au moins un tiers des sièges des *Landtage* sont occupés par des femmes, sauf dans le Bade-Wurtemberg. Ce sont la Rhénanie du Nord-Westphalie (41,91 %), Brême (40,96 %) et la Rhénanie-Palatinat (40 %) qui se trouvent en tête. D'un côté, cette représentation des femmes dans les *Landtage* reflète une certaine normalité de la présence féminine en politique, mais d'un autre côté les 50 % qui seraient nécessaires à une répartition réellement équilibrée des sièges ne sont atteints nulle part. On remarque ensuite que, si l'on compare les chiffres actuels avec ceux d'il y a dix ans, la part des femmes n'a augmenté de façon nette que dans quelques *Landtage* (entre autres dans le Brandebourg, en Rhénanie du Nord-Westphalie et en Thuringe) mais a stagné voire diminué dans d'autres (Bade-Wurtemberg, Mecklembourg-Poméranie antérieure, Saxe, Schleswig-Holstein).

Land	Part des femmes dans les Landtage (année de l'élection)	
Bade-Wurtemberg	21,9 (2001)	18,1 (2011)
Bavière	24,5 (1998)	31,0 (2013)
Berlin	33,3 (1999)	35,0 (2011)
Brandebourg	29,2 (1999)	39,8 (2009)
Brême	Pas de données	40,96 (2011)
Hambourg	29,8 (2001)	38,8 (2011)
Hesse	30,91 (1999)	32,0 (2013)
Mecklembourg-Poméranie antérieure	32,4 (1998)	28,2 (2011)
Basse-Saxe	28,7 (1998)	28,99 (2013)
Rhénanie du Nord-Westphalie	31,2 (2000)	41,91 (2012)
Rhénanie-Palatinat	28,7 (2001)	39,6 (2011)
Sarre	35,3 (1999)	39,2 (2012)
Saxe-Anhalt	30,2 (1998)	32,4 (2011)
Saxe	34,2 (1999)	30,3 (2009)
Schleswig-Holstein	38,2 (2000)	31,9 (2012)
Thuringe	31 (1999)	37,5 (2009)

Ill. 9 : La part des femmes (%) dans les Landtage en 2013 (résultats personnels obtenus d'après les sources indiquées)

Concernant les causes de cette stagnation, on en est actuellement réduit aux conjectures. Si l'on se fonde, d'une part, sur le fait que les réglementations formelles peuvent certes créer des conditions générales favorables mais sont en concurrence, voire sont sapées par les facteurs socioculturels et, d'autre part, sur le constat selon lequel l'image des femmes en politique est influencée par la « *direction* » (les forces d'évolution ou de résistance) et le « *timing* » (périodes longues, épisodiques ou critiques) (Hughes/Paxton 2008 : 251), on peut formuler trois thèses. La part des femmes dans les parlements stagne lorsque : a) une certaine « saturation » est apparue, b) des barrières informelles solides empêchent l'entrée des femmes en politique et c) la politique et la société connaissent une période de crise. Il y a saturation lorsque la stagnation n'est pas considérée comme un problème social, culturel et/ou politique. Cela signifie que nous nous trouvons actuellement dans une période épisodique dans laquelle l'idéal de l'égalité des sexes est accepté et où de nombreuses institutions officielles veillent à son respect. On peut donc affirmer, à l'aide de la thèse de la « *saturation without parity* » (Kjær 1999), que les électeurs sont satisfaits du niveau auquel nous sommes parvenus. Cette satisfaction s'est accrue encore depuis qu'Angela Merkel est chancelière. Quelques femmes haut placées empêchent l'opinion publique de voir qu'au parlement, les femmes ne sont pas égales aux hommes. Le fait que de solides obstacles informels continuent à empêcher les femmes d'accéder à des postes de direction, voire à entrer en politique, est étayé par les publications concernant la place des femmes dans les organisations et en particulier dans les parlements. Ces institutions informelles semblent si ancrées qu'elles sont intériorisées au cours de la socialisation et qu'elles s'introduisent jusque dans les partis et les parlements. On peut les caractériser comme des grilles de lecture et d'interprétation spécifiques acquises par les individus, comme autant d'opérateurs de différences genrées qui s'activent à chaque rencontre entre des individus (Knaut 2012). Ils constituent donc des forces de

résistance extrêmement puissantes qui n'évoluent qu'au cours de périodes critiques, lorsque, comme on l'a décrit à l'exemple de la Scandinavie, des forces convergent pour agir sur les institutions. Enfin, il est possible que la crise de la démocratie et des parlements, souvent évoquée, joue un rôle, tout comme l'actuelle crise économique et financière dans l'Union européenne. Dans une période critique comme celle-ci, on s'intéresse aux problèmes existentiels qu'on traverse, mais pas à l'absence de parité au parlement.

- Traduit de l'allemand par François Danckaert -

Sources

Europe et Scandinavie

Inter-Parliamentary Union (2013) : *Women in national parliaments*. <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm> (Dernière consultation le 26.06.2013)

Bundestag

Datenhandbuch zur Geschichte des Deutschen Bundestages 1949 bis 1999. http://www.bundestag.de/dokumente/datenhandbuch/datenhandbuch_archiv/index.html (Dernière consultation le 23.06.2013)

Datenhandbuch zur Geschichte des Deutschen Bundestages 1990 bis 2010. http://www.bundestag.de/dokumente/datenhandbuch/02/02_01/index.html http://www.bundestag.de/dokumente/datenhandbuch/03/03_06/03_06_01.html (Dernière consultation le 23.06.2013)

Landtage

Données concernant les *Landtage* d'après les indications fournies par leurs services scientifiques ou figurant sur leurs sites web.

Lohmann, David (2013) : *Weniger Frauen im Maximilianeum*. In : *Bayerische Staatszeitung vom 20.09.2013*. <http://www.bayerische-staatszeitung.de/staatszeitung/landtag/detailansicht-landtag/artikel/weniger-frauen-im-maximilianeum-gruenen-fraktion-am-juengsten.html> (Dernière consultation le 10.11.2013)

Hessischer Rundfunk (2013) : *Nach der Landtagswahl. Das sind die neuen Abgeordneten*. <http://www.hr-online.de/website/specials/landtagswahl-hessen/index.jsp?rubrik=83893> (Dernière consultation le 10.11.2013)

Hochreuther, Ina (2002) : *Frauen im Parlament. Südwestdeutsche Parlamentarierinnen von 1919 bis heute*. Hrsg. vom Landtag von Baden-Württemberg, Stuttgart, 2. Auflage.

Lüth, Erich (1971) : *Die Hamburger Bürgerschaft 1946-1971. Wiederaufbau und Neubau*. Verlag Conrad Kayser, Hamburg.

Parlements communaux

Holtkamp, Lars/Wiechmann, Elke/Pfetzinger, Jan (2010) : *Zweites Genderranking deutscher Großstädte*. FernUniversität Hagen, Institut für Politikwissenschaft, Studie im Auftrag der Heinrich-Böll-Stiftung, Berlin.

Holtkamp, Lars/Wiechmann, Elke/Schnittke, Elke (2009) : *Unterrepräsentanz von Frauen in der Kommunalpolitik*. Herausgegeben von der Heinrich-Böll-Stiftung, Berlin.

Ouvrages scientifiques

- Bjarnegård, Elin (2013) : *Gender, Informal Institutions and Political Recruitment. Explaining Male Dominance in Parliamentary Representation*. Palgrave Macmillan. Houdsmills, Basingstoke.
- Berger, Peter L./Luckmann, Thomas (1966) : *The Social Construction of Reality. A Treatise in the Sociology of Knowledge*. Random House, New York.
- Dahlerup, Drude (Hg.) (2006) : *Women, Quotas and Politics*. Routledge, New York.
- Denkler, Thorsten (2011) : *Die Steinzeit-Partei*. In : *Süddeutsche Zeitung vom 14.05.2011*.
- Europäisches Parlament (2008) : *Geschlechterquoten bei Wahlsystemen und ihre Umsetzung in Europa*. Brüssel.
- Flicker, Eva (2008) : *Der Diskurs ‚Frauenbewegung‘ in den Medien*. In : Dorer, Johanna/ Geiger, Brigitte/Köpl, Regina (Hg.) : *Medien – Politik – Geschlecht. Feministische Befunde zur politischen Kommunikationsforschung*. VS Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden : 124-139.
- Franceschet, Susan/Krook, Mona, Lena/Piscopo, Jennifer M. (Hg.) (2012) : *The Impact of Gender Quotas*. Oxford University Press, Oxford/New York.
- Freidenvall, Lenita (2013) : *Step by Step – Women’s Inroads into Parliamentary Politics*. In : Dahlerup, Drude/Leyenaar, Monika (Hg.) : *Breaking Male Dominance in Old Democracies*. Oxford University Press, Oxford : 97-123.
- Fuente, Maria de la/Verge, Tànja (2012) : *Women’s Power and Empowerment within Political Parties*. Paper presented at the panel “Gender and Power”, RC36 on Political Power, XXIIInd IPSA Congress, Madrid, 8-12 July 2012.
- Geissel, Brigitte (2013) : *Germany. Successful Quota Rules in a Gendered Society*. In : Dahlerup, Drude/Leyenaar, Monika (Hg.) : *Breaking Male Dominance in Old Democracies*. Oxford University Press, Oxford : 197-218.
- Gerhard, Ute (2008) : *50 Jahre Gleichberechtigung – eine Springprozession*. In : *Aus Politik und Zeitgeschichte (APuZ) 24-25/2008* : 3-10.
- Hark, Sabine (2005) : *Dissidente Partizipation. Eine Diskursgeschichte des Feminismus*. Suhrkamp-Verlag, Frankfurt am Main.
- Häussermann, Hartmut (2012) : *Siedungsstruktur. Die neue Attraktivität der Städte*. In : Hradil, Stefan (Hg.) : *Deutsche Verhältnisse. Eine Sozialkunde*. Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn.
- Heidler, Julia (2013) : *Wandel der Darstellung der Geschlechterrollen im Wahlprogramm der CDU/CSU und Bündnis 90/Die Grünen von 1980 bis 2009*. Masterarbeit im Fach Sozialwissenschaften an der Universität Koblenz-Landau (unveröffentlicht).
- Hoecker, Beate (2007) : *Ist die Politik (noch) ein männliches Geschäft?* In : Holtz-Bacha, Christina/König-Reiling, Nina (Hg.) : *Warum nicht gleich? Wie die Medien mit Frauen in der Politik umgehen*. VS Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden : 52-65.
- Hughes, Melanie M./Paxton, Pamela (2008) : *Continuous Change, Episodes, and Critical Periods: A Framework for Understanding Women’s Political Representation over Time*. In : *Politics and Gender, Heft 4/2* : 233-264.
- Hans Böckler Stiftung (2009) : *Frauen in Führungspositionen. Je höher, desto seltener*. Böckler Impuls 03/2009.
- Inglehart, Robert/Norris, Pippa (2003) : *Rising Tide: Gender Equality and Cultural Change around the World*. Cambridge University Press, Cambridge.

- Kaiser, André/Hennl, Annika (2008) : *Wahlssystem und Frauenrepräsentation*. In : *Zeitschrift für Politikwissenschaft*. Jg. 18, Nr. 2 : 167-184.
- Keller, Reiner (2011) : *Wissenssoziologische Diskursanalyse. Grundlegung eines Forschungsprogramms*, 3. Aufl., VS Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.
- Kjær, Ulrik (1999) : *Saturation without Parity : The Stagnation Number of Female Councillors in Denmark*. In : Beukel, Erik/Klausen, Kurt Klaudi/Mouritzen, Pul Erik (Hg.) : *Elites, Parties and Democracy*. University Press of Southern Denmark, Odense : 149-168.
- Knaut, Annette (2011a) : *Abgeordnete als Politikvermittler. Zum Wandel von Repräsentation in modernen Demokratien*. Nomos, Baden-Baden.
- Knaut, Annette (2011b) : *Die Quotenfrau: Erfolgsmodell (auch) für substantielle Repräsentation?* In : Linden, Markus/Thaa, Winfried (Hg.) : *Krise und Reform politischer Repräsentation*. Nomos Verlag, Baden-Baden : 279-301.
- Knaut, Annette (2012) : *Geschlecht in "neutralen" Institutionen. Zur Bedeutung von Differenzstrukturen in Parlamenten*. In : Hans-Georg Soeffner (Hg.) : *Transnationale Vergesellschaftungen. Verhandlungen des 35. Kongresses der Deutschen Gesellschaft für Soziologie in Frankfurt am Main*. VS-Verlag, Wiesbaden, CD-Rom.
- Landtagswahlrecht (2013) : <http://www.wahlrecht.de/landtage/> (Dernière consultation le 01.11.2013)
- Nave-Herz, Rosemarie (1997) : *Die Geschichte der Frauenbewegung in Deutschland*. Niedersächsische Landeszentrale für politische Bildung, Hannover.
- Ruedin, Didier (2014) : *Why aren't they there? The Political Representation of Women, Ethnic Groups and Issue Positions in Legislatures*. ECPR Press.
- Scholz, Sylka (2010) : *Hegemoniale Weiblichkeit? Hegemoniale Weiblichkeit!* In : *Erwägen Wissen Ethik* 21 (3) : 396-398.
- Statistisches Bundesamt (2013) : *Anzahl der Gemeinden in Deutschland*. <http://de.statista.com/statistik/daten/studie/1254/umfrage/anzahl-der-gemeinden-in-deutschland-nach-gemeindegroessenklassen/> (Dernière consultation le 06.10.2013)
- Storm, Monika (2009) : *Erste Wahl? Erste Wahl! 90 Jahre Frauenwahlrecht in Deutschland*. Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz, Mainz : 27
- Stykársdóttir, Auður (2013) : *Iceland. Breaking Male Dominance by Extraordinary Means*. In : Dahlerup, Drude/Leyenaar, Monika (Hg.) : *Breaking Male Dominance in Old Democracies*. Oxford University Press, Oxford : 124-145.
- Verloo, Mieke (Hg.) (2007) : *Multiple Meanings of Gender Equality: A Critical Frame Analysis of Gender Politics in Europa*. Central European University Press, Prague.
- Vinken, Barbara (2011) : *Erkenne Dich selbst : Frauen – Mütter – Emanzipation*. In : *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 38-38/2011 : 38-42.
- Weckes, Marion (2009) : *Geschlechterverteilung in Vorständen und Aufsichtsräten*. Hans-Böckler-Stiftung, Düsseldorf. http://www.boeckler.de/28607_32793.htm (Dernière consultation le 10.11.2013)